

[Text]

only northerners, natives and possibly women, but also all Canadians. Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much, Mr. McLachlan. I will go to my list of questioners; the first on the list is Senator Fairbairn, who will be followed by Senator Lucier.

Senator Fairbairn: Thank you for your presentation, which certainly puts it in language that all Canadians can understand. You spoke of Senate reform. I think I would agree with you: if one equates the word "reform" with "election", then we have taken a rather large step backward by the unanimity clause in the accord. However, at least Senate reform is on an agenda for discussion. Neither the northern issues nor the aboriginal issues have been put on the agenda. All of the questions we ask here are in a sense hypothetical. In terms of national importance, do you believe those issues, the north... ? It is hard to talk about the north without talking about the aboriginal issue because it is so intertwined in this part of Canada. Should those issues not be in front of Senate reform on an agenda of constitutional discussion that should be left there until those issues are settled?

Mr. McLachlan: Yes, I believe they certainly should be on the agenda for discussion at the next constitutional conference, whenever it takes place. Depending upon what happens with the Meech Lake accord and what devolves by the time this conference is convened in 1988, I would venture to guess that the issues of Canada's aboriginal people, Senate reform, and where we are going in NWT and Yukon may become more of an inflammatory and explosive issue by the time the conference is convened.

To answer your question directly, yes, I believe they should be on. This is not to say Senate reform should be pushed back or not discussed or put on the back burner. My whole point in raising this issue was simply that, because of the unanimity clause, I believe each of the ten premiers will have a special case, a special axe to grind, a special condition for their particular Senate position from their provinces.

I really have problems in believing that unanimity can be achieved on this one. We were moving towards a more definitive position with the committee report on Senate reform. We were moving ahead to something that looked like it had promise. I really fear that the Meech Lake accord now will—maybe "trample" is too strong a word—shove it backwards, out of the way, off to the side for the time being.

Senator Fairbairn: Or perhaps take the initiative away in that the provinces may now in effect appoint their own. This may have appeal in some parts of the country other than the west. The west would not.

On your concern on the women's issue, this of course became particularly pronounced after June 2 when article 16 was added to the Meech Lake accord sort of saying, whoops, we forget to mention aboriginal people, multiculturalism; we

[Traduction]

seront pas seulement la population du Grand Nord, les autochtones et éventuellement les femmes mais aussi tous les Canadiens. Merci beaucoup.

Le président: Je vous remercie beaucoup M. McLachlan. Je dois maintenant consulter ma liste de questionneurs; le premier sur la liste est le sénateur Fairbairn, suivi du sénateur Lucier.

Le sénateur Fairbairn: Je vous remercie pour l'exposé que vous nous avez fait dans une langue que tous les Canadiens peuvent comprendre. Vous avez parlé de la réforme du Sénat. Je crois être d'accord avec vous: si l'on admet que le mot «réforme» équivaut à «élection», alors nous avons passablement régressé par la clause de l'unanimité de l'accord. Toutefois, la réforme du Sénat est au moins à l'ordre du jour. Ni la question du Nord ni celle des autochtones n'ont été portées à l'ordre du jour. Toutes les questions que nous posons ici sont dans un sens hypothétiques. Sur le plan de l'importance nationale, pensez-vous que ces questions, le Nord... ? Il est difficile de discuter du Nord sans mentionner la question autochtone parce que ces deux sujets sont tellement imbriqués dans cette partie du Canada. A l'ordre du jour de la discussion constitutionnelle, ces questions ne devraient-elles pas figurer avant la réforme du Sénat qui ne devrait pas être abordée tant que les autres questions n'auront pas été réglées?

M. McLachlan: Oui, je crois qu'elles devraient absolument figurer à l'ordre du jour de la prochaine conférence constitutionnelle, quelle qu'en soit la date. Selon ce qu'il adviendra de l'accord du Lac Meech et ce qu'il incombera de faire d'ici la convocation de la prochaine conférence en 1988, j'oserais avancer que la question des autochtones du Canada, celles de la réforme du Sénat et de l'avenir des T.N.-O. et du Yukon peuvent s'aggraver et prendre une tournure explosive.

Pour répondre directement à votre question: oui, je crois que ces questions devraient être inscrites à l'ordre du jour. Ce qui ne veut pas dire que la réforme du Sénat devrait être repoussée à plus tard ou ne pas être discutée ou être mise en veilleuse. En soulevant cette question, je voulais simplement faire remarquer qu'en raison de la clause de l'unanimité, à mon avis, chacun des dix premiers ministres provinciaux aura un cas spécial, un intérêt particulier à défendre, une situation spéciale pour défendre la position de sa province sur la question du Sénat.

J'ai réellement de la difficulté à croire que l'unanimité sera faite sur cette question. Nous nous étions dirigés vers une position plus décisive avec le rapport du comité sur la réforme du Sénat. Nous avons progressé vers une solution qui semblait être prometteuse. Je crains réellement que l'accord du Lac Meech est actuellement sur le point de—«fouler aux pieds» est une expression trop forte—la repousser, de la mettre à l'écart, de la mettre de côté.

Le sénateur Fairbairn: Ou peut-être supprimer l'initiative au point que les provinces peuvent maintenant en nommer un. Cette solution peut être attirante pour certaines parties du pays autres que l'Ouest. L'Ouest n'y souscrirait pas.

A propos de la question des femmes, cette affaire a évidemment pris de l'ampleur depuis le 12 juin lorsqu'on a ajouté l'article 16 à l'accord du Lac Meech en disant en quelque sorte: attention! nous oublions de mentionner les autochtones